



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – - Solidarité

DECRET D/2015/ 022 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES MILITAIRES ET CIVILS A DES
POSTES DE RESPONSABILITE A LA DIRECTION DE CABINET DU MINISTERE DE
LA DEFENSE NATIONALE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, modifiant la Loi L/97/034/AN, du 27 octobre 1997, portant statut général des militaires ;

Vu la loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2014/021/PRG/SGG du 25 février 2014, portant nomination du Ministre Délégué à la Défense Nationale

DECRETE

Article 1^{er}: Les officiers généraux, supérieurs et cadres civils dont les prénoms et noms suivent sont nommés aux postes de responsabilités ci-après:

1- Directeur de Cabinet du Ministère de la Défense Nationale:

- Général de Corps d'Armée Aboubacar Sidiki CAMARA, confirmé.

A- SERVICE D'APPUI

2- Directeur Général des Ressources Humaines:

- Colonel Aly Moussa CAMARA, confirmé.

3- Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines:

- Lieutenant- colonel Mamadou DIAOUNE, précédemment chancelier EMGA.

4- Directeur Général des Domaines et Infrastructures Militaires:

- Lieutenant-colonel François TOLNO, confirmé.

5- Directeur Général Adjoint des Domaines et Infrastructures Militaires:

- Lieutenant-colonel Niankoye KPOGHOMOU, Bataillon du génie militaire.

6- Directeur Général de l'Informatique et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication:

- Colonel Alimou KOULIBALY, confirmé.

7- Directeur Général Adjoint de l'Informatique et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication:

- Lieutenant-colonel Adama CISSE, confirmé.

8- Directeur Général du Patrimoine Historique, Archives et Musée des Armées:

- Monsieur Pépé Sévérin THEA, précédemment directeur général adjoint du musée national .

9- Directeur Général Adjoint du Patrimoine Historique, Archives et Musée des Armées:

- Colonel Séna CAMARA, confirmé.

10- Directeur Général de l'Intendance Militaire:

- Colonel Ibrahima Kalil KOUYATE, confirmé.

11- Directeur Général Adjoint de l'Intendance Militaire:

- Colonel Sékou SQUARE, confirmé.

12- Directeur Général des Pensions Militaires et Anciens Combattants:

- Colonel Cellou BARRY, confirmé.

13- Directeur Général Adjoint des Pensions Militaires et Anciens Combattants:

- Commandant Mangamory BANGOURA, confirmé.

14- Directeur Général des Affaires Juridiques et du Contentieux:

- Monsieur Mamadou N'DIAYE, juriste.

15- Directeur Général Adjoint des Affaires Juridiques et du Contentieux:

- Colonel Oumar BALDE, Gendarmerie Nationale.

B- POLE RELATIONS INTERNATIONALES DE DEFENSE

16- Directeur Général des Relations Extérieures et de la Coopération Militaire:

- Colonel Pierre BARRY, confirmé.

17- Directeur Général Adjoint des Relations Extérieures et de la Coopération Militaire:

- Lieutenant-colonel Senkoun MARA, confirmé.

18- Directeur Général des Etudes Stratégiques et de la Prospective:

- Colonel N'Famara OULARE, précédemment secrétaire central du Ministère de la Défense Nationale.

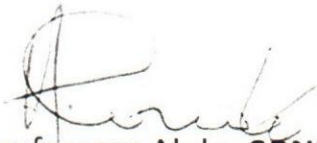
19- Directeur Général Adjoint des Etudes Stratégiques et de la Prospective:

- Colonel Sékou Djibril CAMARA, confirmé.

Article 2: Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 2015

1.9 FEV. 2015


Professeur Alpha CONDE